



ACADÉMIE  
DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le 11/06/2025

La Provisseure des lycées des Métiers d'Orthez

A Mesdames, Messieurs les responsables  
d'élèves en TASSP

 **Lycées des métiers**  
ORTHEZ

LYCEE PROFESSIONNEL

Francis Jammes

La Provisseure

Madame JUAN CANTALOUBE

Dossier suivi par  
Christelle CAZENAVE  
DDFPT

Téléphone  
05.59.69.01.85  
Télécopie  
05.59.69.85.78

Mél  
Ce.0640053k@ac-bordeaux.fr

1595 Avenue François Mitterrand  
B.P. 60127  
64301 ORTHEZ Cedex

Madame, Monsieur,

Votre enfant poursuivra sa scolarité à la rentrée scolaire 2025-2026 dans la filière Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP).

Afin de préparer au mieux cette rentrée, nous souhaitons porter à votre attention plusieurs points importants concernant les **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**

**Les stages sont obligatoires** pour valider le baccalauréat professionnel ASSP. Au total, **20 semaines de PFMP** doivent être effectuées au cours des trois années de formation.

Il est impératif de **rechercher activement un lieu de stage**, en vous appuyant sur les recommandations figurant dans le tableau joint. Ces structures étant très sollicitées, nous vous invitons à effectuer cette démarche dès à présent.

Les **conventions de stage**, sont téléchargeables via l'onglet **PFMP**. Elles doivent être **complétées soigneusement** et remises à l'établissement. Elles seront ensuite **validées par le professeur principal**.

**Vaccinations obligatoires** : conformément aux articles **L.3111-4, L.3112-1 et L.3112-2 du Code de la santé publique**, les élèves doivent satisfaire aux obligations vaccinales en vigueur pour les professionnels du secteur médico-social. Sont exigés les vaccins suivants : **Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)**, **BCG** et **Hépatite B**. Une **photocopie du carnet de santé** mentionnant ces vaccinations devra être remise à l'infirmière scolaire **dès la rentrée**.

Par ailleurs, pour garantir les meilleures conditions de formation et favoriser la réussite de votre enfant, nous vous rappelons les **exigences liées à la scolarité en filière ASSP** :

- **Matériel scolaire complet** : votre enfant doit se présenter avec l'ensemble des fournitures et manuels scolaires nécessaires, ainsi que la **tenue professionnelle complète** (pantalon, sabots, tunique, blouse), fournie à la rentrée 2023 dans le cadre du dispositif « aide au premier équipement professionnel ».

- **Hygiène et sécurité en cours de techniques professionnelles** :

- Ongles courts et sans vernis
- Cheveux attachés
- Aucun bijou

Tout manquement à ces règles empêchera l'élève de participer aux cours pratiques, compromettant ainsi sa scolarité, la validation du diplôme, et son insertion future dans le secteur médico-social.

- **Assiduité** : la présence est obligatoire en cours comme en stage. **Toute absence doit être dûment justifiée et fera l'objet d'une récupération.**

- **Engagement scolaire** : un **travail personnel régulier** est attendu. Les devoirs doivent être faits et les cours appris avec sérieux.

- **Savoir-être professionnel** : les métiers du secteur de l'aide à la personne exigent un **comportement irréprochable**, notamment :

- Un vocabulaire correct
- La politesse
- Une tenue vestimentaire adaptée
- Le **respect absolu de l'interdiction du téléphone portable**, en classe comme en stage.

### **Dates et attendus (voir tableau ci-dessous) de PFMP**

Dates de PFMP de Terminale ASSP pour la rentrée scolaire 2025-2026 :

Classe	Objet de la PFMP	Nombre de semaines	Date de début de stage Du :	Date de fin de stage Au :
TASSP	Certificatif	3	10/11/2025	28/11/2025
	Certificatif	4	12/01/2026	06/02/2026

Nous comptons sur votre collaboration pour accompagner votre enfant dans ces démarches essentielles à la réussite de sa formation professionnelle.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Provisseure  
Madame JUAN CANTALOUBE



Attendus de PFMP :

## Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) T ASSP

Dates	PFMP 5 : du 10/11/2025 au 28/11/2025 (3 semaines)	PFMP 6 : du 12/01/2026 au 06/02/2026 (4 semaines)
<b>Objectifs</b>	<p>Support de l'Épreuve E33 « Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle » :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Rédaction d'un dossier dont la trame est donnée à l'élève portant sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer un dysfonctionnement, des anomalies, des événements indésirables dans les activités menées ;</li> <li>- Compléter une fiche d'évènement indésirable ;</li> <li>- Participer au suivi des activités correctives ;</li> <li>- Participer à la coordination d'une équipe de bionettoyage.</li> </ul> <p>À la suite du retour de PFMP, ce dossier sera évalué par les professeurs et donnera lieu à 3 questions de savoirs associés.</p> </li> <li>2) Réalisation, tout au long de la PFMP, d'activités avec l'équipe pluriprofessionnelle ; la transmission des informations avec outil numérique ; la participation à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels et enfin sur la participation à l'accueil et à l'encadrement de stagiaires, nouveaux agents...</li> </ol>	<p>Support de l'Épreuve E32 « Intervention auprès de la personne lors des soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne » :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réalisation, tout au long de la PFMP, d'activités liées à l'hygiène, au confort de la personne adulte ; la surveillance de l'état de santé et l'intervention en conséquence ; l'hygiène de l'environnement proche de la personne ainsi que la distribution et l'accompagnement lors des repas.</li> <li>2) Présentation orale, en présence du tuteur et d'un professeur de matière professionnelle, d'un raisonnement clinique concernant une personne dont l'élève aura pris soin durant la PFMP (10min) et l'interrogation des savoirs associés mobilisés dans la prise en soin de cette personne(10min).</li> </ol>
<b>Lieux possibles</b>	<p><b>Auprès de l'équipe de bionettoyage</b></p>	<p><b>Auprès de l'équipe de soins (AS, IDE)</b></p>
<b>Remarques</b>	<p><b>MEME LIEU DE STAGE</b></p> <p>Structures médico-sociales accueillant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des personnes en situation de handicap (adultes) : FAM, MAS ;</li> <li>- des personnes âgées en perte d'autonomie : clinique, hôpital, EHPAD, ULSD. SSP.</li> </ul> <p><i>En dernier recours : services d'aide à domicile mais SSIAD pour E32 et ADMR pour E33</i></p>	
<b>Remarques</b>	<p>Durée hebdomadaire : 35h/semaine.            Vous devez être à jour de vos vaccins obligatoirement.            La convention de stage est obligatoire pour partir en stage.            Vous ne pouvez pas passer votre BAC si vous n'avez pas fait vos PFMP (stage non trouvé, absence pendant le stage) soit 20 semaines sur 3 ans.</p>	